

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à 20h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 16/03/2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, GUERRERO Lionel, ABOULGHAZI Naziha, BRUGERE Thierry, FEZZANI Sofia, CARNEIRO Jean-Marc, DE CARVALHO Albertine, LINARES François, DEHAUMONT Elodie, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, CHIBLI Rachid, BAHUT Cécile, BOUTRY Pascal, COSTES-ROBLES Christelle, GNALY Wilfried, CHEMIN Marie-Ange, BENCHARGUI Suzanne, ROQUES Patrick, LAIGNELET Anne, LASSAGNE Frédéric, ROSSETTO Claudine, GEROMEL Bastien, MATEESCU Georgiana, BLOT Clément, PATEY Stéphanie, DANIEAU Thierry.

Avaient donné pouvoir : CAUSSE Dorian à DENOUVION Victor.

M. Wilfried GNALY est élu secrétaire de séance.

Présents : 28
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2026-40 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le Maire rappelle que dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants. Elle est chargée de statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral, sur proposition de la mairie.

La commission de contrôle dans les communes de plus de 1000 habitants est composée de cinq conseillers municipaux répartis de la manière suivante, en cas de 2 listes présentes au conseil municipal :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire ;
- 2 conseillers appartenant à la seconde liste.

Ces conseillers municipaux volontaires sont pris dans l'ordre du tableau.

Ne peuvent siéger au sein de la commission de contrôle :

- Le maire ;
- Les adjoints ayant reçu une délégation ;
- Ainsi que les conseillers municipaux disposant d'une délégation portant sur les inscriptions sur les listes électorales.

La participation se faisant dans l'ordre du tableau sur la base du volontariat, le Maire demande aux conseillers municipaux remplissant les conditions requises de manifester leur souhait de faire partie de la commission.

Sont proposés les conseillers municipaux suivants :

Liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory »

Titulaires

- 1- BENCHARGUI Suzanne
- 2- MILHORAT Claude
- 3- FARRET Corinne

Suppléants

- 1- ROQUES Patrick
- 2- LASSAGNE Frédéric
- 3- LAIGNELET Anne

Liste « Un Futur pour Saint-Jory »

Titulaires

- 1- BLOT Clément
- 2- PATEY Stéphanie

Suppléants

- 1- DANIEAU Thierry

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉSIGNE

Liste « Ensemble pour l'avenir de Saint-Jory » :

- BENCHARGUI Suzanne, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, membres titulaires de la commission de contrôle des listes électorales ;
- ROQUES Patrick, LASSAGNE Frédéric, LAIGNELET Anne, membres suppléants de la commission de contrôle des listes électorales ;

Liste « Un Futur pour Saint-Jory » :

- BLOT Clément et PATEY Stéphanie, membres titulaires membres titulaires de la commission de contrôle des listes électorales ;
- DANIEAU Thierry, membre suppléant membres titulaires de la commission de contrôle des listes électorales.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 26 MARS 2026



Le Maire, Victor DENOUVION



Le secrétaire de séance, Wilfried GNALY